



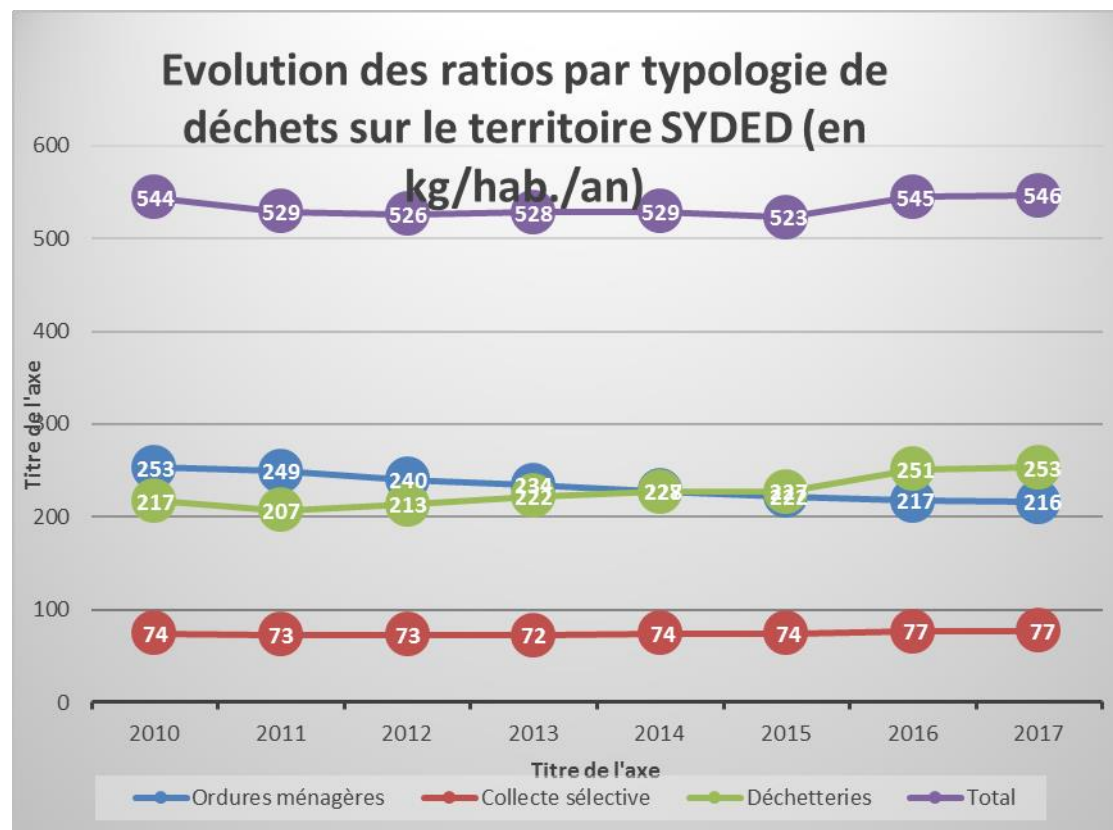
Débat d'Orientations Budgétaires 2018

Comité syndical du 15 décembre 2017

- **Ce débat permet au Comité Syndical :**
 - ✓ d'être informé sur l'évolution de la situation financière du SYDED
 - ✓ d'apprécier les contraintes
 - ✓ de discuter des orientations budgétaires préfigurant les priorités qui seront traduites dans le budget primitif
 - ✓ de s'exprimer sur la stratégie financière du SYDED
- **Il ne donne pas lieu à un vote.**

I. Evolution du contexte du SYDED

1. L'évolution des déchets



En 2017, le poids global des déchets, tous confondus se stabilise. On constate une légère baisse des OMr et légère hausse des déchets de déchetteries (principe de vases communicants).

2. Territoire du SYDED

Après la mise en œuvre au 1^{er} janvier 2017 de la réforme territoriale (fusion de communautés de communes, disparition du SICTOM de la Basse Marche retrait de la commune de Chaptelat), le SYDED comptait **9 communautés de communes adhérentes** et **2 SICTOM adhérents**, regroupant ainsi **180 communes** pour une population totale de **167 494 habitants**.

Pour l'exercice 2018, il convient de prendre en compte la **disparition du SICTOM de Bessines au 31/12/2017**. Ainsi, la Communauté de communes Gartempe Saint-Pardoux devra adhérer au SYDED à compter du 1^{er} janvier prochain ; la Communauté de communes ELAN de son côté adhèrera au SYDED pour l'ensemble de son territoire.

La population 2018 du territoire du SYDED sera connue au début de l'année prochaine.

3. La fiscalité déchets nationale

Concernant la Taxe Générale sur les Activités Polluantes, la loi de finances 2018 devrait confirmer :

- pour l'ISDND Alvéol, une **augmentation de 1 € / tonne**, la portant ainsi à 33 € (pour rappel en 2017, il y avait eu une baisse de 0,13 € / tonne) ;
- pour la CEDLM, le **maintien à 9 € / tonne** (en 2017, il y avait eu une augmentation de près de 5 € / tonne compte tenu de la faible valorisation énergétique de l'équipement).

A priori, dès 2019, la certification Iso 14 001, dont bénéficie actuellement Alvéol, ne permettrait plus de bénéficier d'un dégrèvement de TGAP de 8 € / tonne. Toutefois, la concrétisation de la valorisation du biogaz permettrait (en l'état actuel des modalités en vigueur) un dégrèvement plus important de 17 € / tonne. Ces éléments sont toutefois à prendre en compte avec précaution, compte tenu des futures décisions pouvant être prises par le Gouvernement sur l'évolution de la TGAP.

II. Tendances des finances

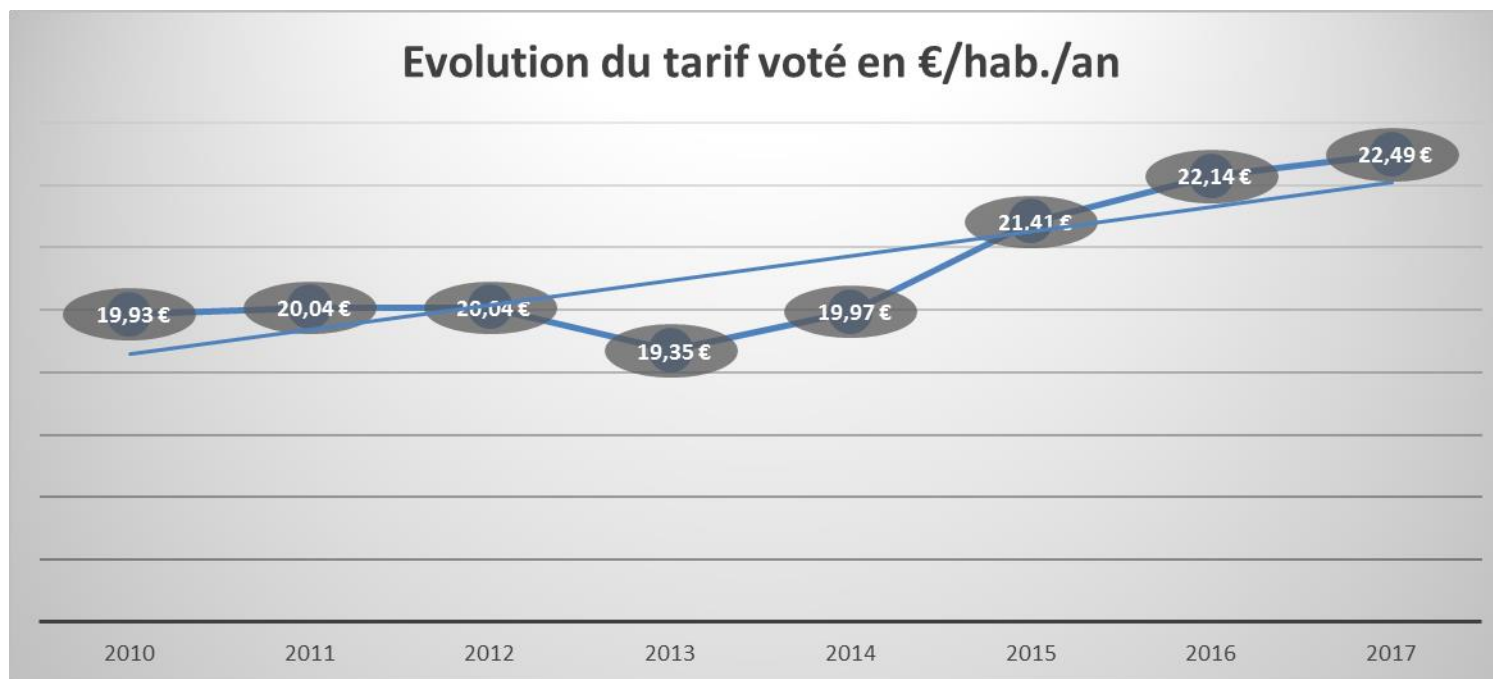
1. Services rendus

Outre la contribution annuelle versée par le Département de la Haute-Vienne et fixe depuis 7 exercices (315 000 €), le SYDED applique 2 modes de financement auprès de ses collectivités adhérentes.

- **L'appel à participation qui est un tarif péréqué en euro / habitant / an** : il permet le financement des services déchetteries, collecte sélective, prévention, structure et inertes / gravats.

Son montant est calculé sur la base des tonnages générés au niveau du SYDED et rapporté à la population.

Son évolution au cours des derniers exercices démontre que globalement la participation à l'habitant est maîtrisée depuis 7 ans. Le coût à l'habitant de ces services a augmenté de 19,93 € /hab/an en 2010, à 22,49 € /hab/an en 2017, soit +1,74 % /an en moyenne.

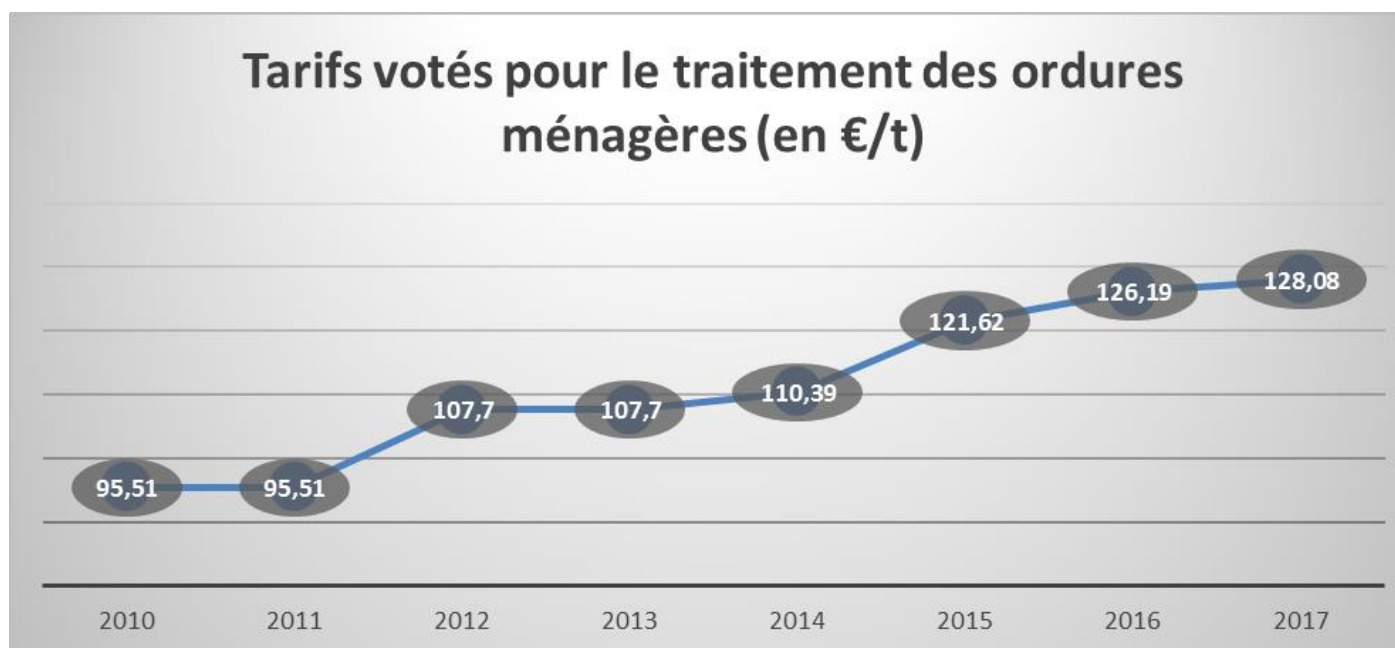


○ **Un tarif de traitement des ordures ménagères en euro / tonne :**

Ce tarif de 128,08 € /t en 2017, est décomposé en 3 parts :

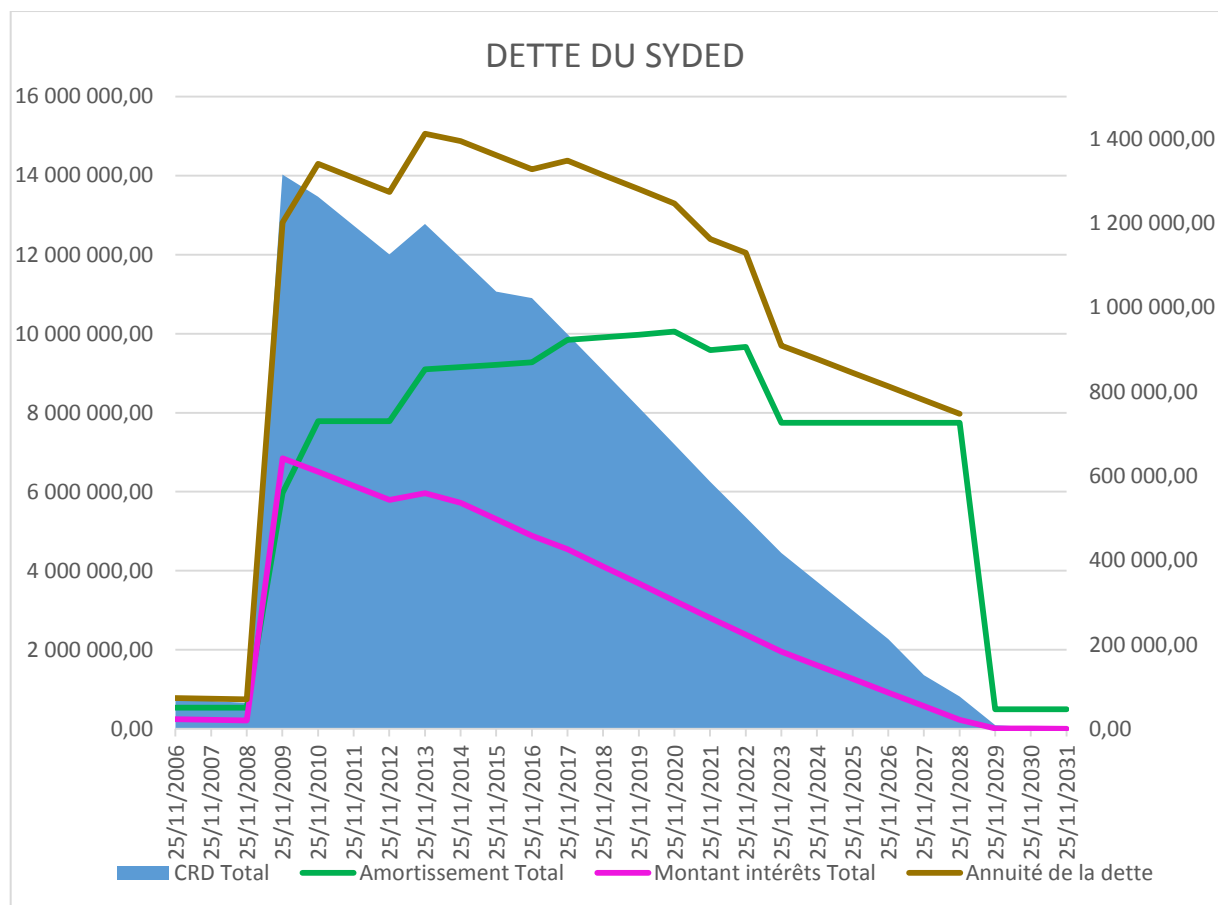
- la part traitement de nos ordures ménagères, qui correspond au coût de traitement appliqué sur la CEDLM, soit **86 € /t** (dont 9 € /t de TGAP) ;
- la part regroupement et transfert, qui correspond au coût de gestion des 4 stations de transit et de transfert vers la CEDLM, soit **21,50 € /t** ;
- la part nécessaire à l'équilibre du service Alvēol, soit **20,50 € /t**.

Le tarif traitement des ordures ménagères a connu une majoration de 1,50 % en 2017 afin de financer l'exploitation de l'ISDND Alvēol.



2. Dette et épargne (autofinancement)

Avec la souscription en octobre 2016 d'un nouvel emprunt de 700 000€ auprès de la Caisse d'Épargne pour financer les travaux de création des deux premières alvéoles du casier 2 d'Alvêol, le SYDED rembourse actuellement **4 prêts**, dont 2 ayant servi au financement de la création d'Alvêol. Néanmoins, la charge de la dette est en baisse constante depuis 2013.



Pour 2018, les annuités (capital + intérêts) vont diminuer de 34 K€.

Le ratio de Klopfer, aussi appelé « capacité de désendettement dynamique » exprime le nombre d'années d'épargne brute qu'il faudrait pour éteindre la dette (encours sur épargne brute). Pour le SYDED, ce ratio est égal à 7,8 ans. En-dessous de 8 ans, celui-ci est réputé favorable.

Pour autant, les ressources propres s'amenuisent et la capacité d'autofinancement est en forte chute du fait du besoin de financement d'Alvëol. Aujourd'hui et depuis 2003, notre excédent de fonctionnement sert à compenser ce manque et ne vient donc pas financer l'investissement.

N°	Date échéance	CRD Total	Amortissement Capital Total	Montant intérêts Total	Annuité de la dette
0001	25/11/2006	757 452,41	50 496,83	22 655,19	73 152,02
0002	25/11/2007	706 955,58	50 496,83	21 144,85	71 641,68
0003	25/11/2008	656 458,75	50 496,83	19 688,29	70 185,12
0004	25/11/2009	14 024 711,92	560 069,60	641 488,77	1 201 558,37
0005	25/11/2010	13 464 642,32	729 927,19	610 104,73	1 340 031,92
0006	25/11/2011	12 734 715,13	729 927,19	576 729,10	1 306 656,29
0007	25/11/2012	12 004 787,94	729 927,19	543 390,72	1 273 317,91
0008	25/11/2013	12 774 860,75	852 964,20	558 870,77	1 411 834,97
0009	25/11/2014	11 921 896,55	858 291,70	536 224,72	1 394 516,42
0010	25/11/2015	11 063 604,85	863 849,89	497 290,91	1 361 140,80
0011	25/11/2016	10 199 754,96	869 648,74	462 500,89	1 332 149,63
0012	25/11/2017	10 030 106,22	922 365,36	425 909,60	1 348 274,96
0013	25/11/2018	9 107 740,86	928 677,27	385 298,05	1 313 975,32
0014	25/11/2019	8 179 063,59	935 262,48	344 875,19	1 280 137,67
0015	25/11/2020	7 243 801,11	942 132,79	304 171,35	1 246 304,14
0016	25/11/2021	6 301 668,32	898 803,84	263 161,75	1 161 965,59
0017	25/11/2022	5 402 864,48	906 282,01	223 356,30	1 129 638,31
0018	25/11/2023	4 496 582,47	726 097,04	183 226,98	909 324,02
0019	25/11/2024	3 770 485,43	726 097,04	150 899,70	876 996,74
0020	25/11/2025	3 044 388,39	726 097,04	118 572,42	844 669,46
0021	25/11/2026	2 318 291,35	726 097,04	86 245,14	812 342,18
0022	25/11/2027	1 592 194,31	726 097,04	53 917,86	780 014,90
0023	25/11/2028	679 430,75	726 097,43	21 590,57	747 688,00
0024	25/11/2029	139 999,84	46 666,68	1 212,74	47 879,42
0025	25/11/2030	93 333,16	46 666,68	750,74	47 417,42
0026	25/11/2031	46 666,48	46 666,48	288,74	46 955,22
			16 376 202,41	7 053 566,07	23 429 768,48

3. Prévisions de résultats exercice 2017

3-1 FONCTIONNEMENT

➤ Dépenses

Chap	Article	Libellé	Budget 2017	Résultat	% de consommation
011	Total	Charges à caractère général	11 284 880	11 562 201,32	102,46%
012	Total	Charges de personnel	1 028 778	1 010 095,60	98,18%
65	Total	Autres charges de gestion courante	28 880	18 921,00	65,52%
66	Total	Charges financières	426 300	425 910,00	99,91%
67	Total	Charges exceptionnelles	7 000	100,00	1,43%
68	Total	Dotation aux provisions pour risques	30 000	30 000,00	100,00%
042	Total	Dotation aux amortissements - article d'ordre	1 513 697	1 513 697,00	100,00%
022	Total	Dépenses imprévues	667 575,47	0,00	0,00%
023	023	Virement section d'investissement-article d'ordre	34 955,26	34 955,26	100,00%
Total général dépenses de l'exercice			15 022 065,73	14 595 880,18	97,16%

➤ Recettes

Chap	Article	Libellé	Budget 2017	Résultat	% de recouvrement
70	Total	Produits des services du domaine	1 248 230	1 257 250,00	100,72%
73	Total	Reversements & restitutions	0	0,00	
74	Total	Dotations, subventions et participations	12 026 663	12 901 356,00	107,27%
75	Total	Autres produits de gestion courante	0	0,00	
013	Total	Atténuation de charges	65 700	75 846,00	115,44%
	Total	Produits financiers	0	0,00	
77	Total	Produits exceptionnels	0	22 675,00	
78	Total	Produits exceptionnels	117 410	90 000,00	76,65%
042	Total	Quote-part des subvention d'ivt.	63 631	63 631,00	100,00%
Total recettes de l'exercice			13 521 634	14 410 758,00	106,58%
002	002	Excédent de fonctionnement reporté	1 500 431,73		
Total général recettes de l'exercice			15 022 065,73	14 410 758,00	

CONCLUSION :

Le résultat 2017 devrait être en déficit de 185 000 €.

- Pour rappel, il avait été engagé initialement 800 000 € d'excédent de fonctionnement pour équilibrer le Budget.
- 615 000 € ont ainsi pu être épargnés.

L'excédent de fonctionnement cumulé serait de l'ordre de **1,3 millions d'euros**.

3-2 INVESTISSEMENT

➤ **Dépenses**

Chap	Article	Libellé	Budget 2017 avec RAR	Résultats 2017	Réalisation
	Total		1 432 762,00	1 157 309,56	80,77%
	Total	Equipements collecte sélective - Opération 011	435 213,00	310 386,84	71,32%
	Total	Communication - Opération 012		0,00	
	Total	Plates-formes de broyage - Opération 013	18 600,00	3 271,80	17,59%
	Total	Alveol Opération 014	428 170,00	476 492,46	111,29%
	Total	Déchetteries - Opération 017	277 850,00	233 581,34	84,07%
	Total	C.E.T. St Yrieix la Perche - Opération 018	13 200,00	13 128,24	99,46%
	Total	C.E.T. St Léonard de Noblat - Opération 019	4 200,00	1 140,00	27,14%
	Total	Dépenses d'équipement SYDED - Opération 020	33 160,00	26 394,76	79,60%
	Total	Travaux divers sur les stations de transit - Opération 021	35 760,00	26 177,59	73,20%
	Total	Inertes et gravats - Opération 022	3 400,00	1 440,00	42,35%
	Total	Prévention - Opération 023	50 630,00	33 574,86	66,31%
	Total	Dépenses imprévues	23 742,26	0,00	0,00%
		Total dépenses	2 756 687,26	2 282 897,45	82,81%
001	001	Déficit d'investissement reporté	250 680,74		
		Total général	3 007 368,00	2 282 897,45	

➤ **Recettes**

Chap	Article	Libellé	Budget 2017 avec RAR	Résultats 2017	Réalisation
	Total	Hors opération d'équipement	2 334 417,26	1 951 753,13	83,61%
	Total	Plate-forme de broyage - Opération 011	155 000,00	129 699,39	83,68%
	Total	Plate-forme de broyage - Opération 013	0,00	0,00	
	Total	Alveol 1ère tranche - Opération 014	43 700,00	47 443,03	108,57%
	Total	Déchetteries - Opération 017	0,00	0,00	
	Total	C.E.T. St Yrieix la Perche - Opération 018	0,00	0,00	
	Total	C.E.T. St Léonard de Noblat - Opération 019	0,00	0,00	
Total Recettes			3 007 368,00	2 603 146,29	86,56%
001	001	Excédent antérieur reporté			
001	001	Excédent antérieur reporté - constitution de provisions			
TOTAL GENERAL			3 007 368,00	2 603 146,29	
		solde d'exécution 2017	0,00	320 248,84	
		Solde d'exécution cumulé	0,00	69 568,10	

CONCLUSION :

Le résultat 2017 devrait être excédentaire de 320 000 €.

L'excédent d'Investissement cumulé serait de l'ordre de **70 000 €**.

III. Perspectives budgétaires 2018 - FONCTIONNEMENT

1. Charges transversales

1-1 Personnel

➤ BILAN PLURIANNUEL

- Structure et évolution des effectifs

	Filières	Catégories	Titulaires ou stagiaires	Non titulaires	Total	ETP	
2015	Filière technique	CAT A	1	0	1	0,8	
		CAT B	7	1	8	8	
		CAT C	6	1	7	6,8	
	Filière administrative	CAT A	1	0	1	1	
		CAT B	1	2	3	2,8	
		CAT C	6	1	7	7	
					TOTAL	27	26,4
	2016	Filière technique	CAT A	1	0	1	0,8
			CAT B	7	2	9	9
CAT C			6	1	7	6,8	
Filière administrative		CAT A	1	0	1	1	
		CAT B	1	1	2	1,8	
		CAT C	6	2	8	8	
					TOTAL	28	27,4

2017	Filières	Catégories	Titulaires ou stagiaires	Non titulaires	Total	ETP
	Filière technique	CAT A	1	0	1	0,8
		CAT B	7	2	9	9
		CAT C	7	1	8	7,8
	Filière administrative	CAT A	1	0	1	1
		CAT B	1	0	1	1
		CAT C	7	1	8	7,8
	Filière animation	CAT C	1	0	1	1
				TOTAL	29	28,4

- Dépenses de personnel

	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017
Dépenses de personnel	950 760 €	988 573 €	957 263 €	945 860 €	948 306 €	995 159 €	1 010 000 €
% évolution		3,98%	-3,17%	-1,19%	0,26%	4,94%	1,49%

- Rémunération et temps de travail

Tps de travail : 37h30 heures de travail hebdomadaire.

Rémunération composée des éléments obligatoires (Traitement de base indiciaire + NBI + SFT), complété le cas échéant d'un régime indemnitaire.

- Avantages sociaux

- Chèques déjeuners :
 - valeur faciale des titres restaurants : 5 €
 - participation du SYDED à 50 % de la valeur faciale des titres, soit une participation de 2,50 €
 - nombre de titres pouvant être attribué par agent : 12 par mois maximum.

- Chèques Cadhoc : 1 commande par an pour Noël
Montants : 35€ par enfant jusqu'à 12 ans inclus ; 40€ par agent ; 76€ pour Naissance ; 150€ pour Mariage.
- Avantages sociaux accordés par le Comité des Œuvres Sociales 87 (Tickets Cinéma, Loisirs en Famille, Coupons sport, Chèques Vacances...)

➤ **Prévision charges de personnel 2018**

Pour 2018, la charge de personnel serait en augmentation de 7,66%, tout en étant maîtrisée. Elle se situerait à 1 107 k€.

Cette majoration intègre le GVT et le recrutement de deux personnes afin de renforcer, en lien avec les objectifs du Territoire Zéro Déchet Zéro Gaspillage, l'animation de terrain auprès des scolaires, mais également des établissements publics. Ces nouvelles dépenses seront intégralement compensées par le soutien financier de l'Ademe au titre du TZDZG si les résultats sont atteints.

1-2 Amortissements

La charge d'amortissement en 2018 serait de l'ordre de 1 400 000 € et serait en baisse par rapport à 2017 d'environ 7%.

1-3 Assurances

Les charges s'élèveraient à 60 130 €, dont 34 000 € pour assurer l'ISDND alv̄ol. Ce budget serait constant en 2018.

2. Charges spécifiques de services faisant l'objet des participations des collectivités adhérentes

Le débat d'orientations budgétaires 2018 s'inscrit dans un contexte particulier à prendre en compte dans le futur BP et à partir d'enjeux clairement identifiés afin de cibler de nouvelles actions.

ELEMENTS DE CONTEXTE :

- **1ère année de mise en œuvre du programme d'actions du TZDZG**
- **Progression des tonnages triés et valorisés** : collecte sélective (+1% en PAV) ; déchèteries (+1,7%) et plates-formes déchets verts (+9%)
- **Légère baisse du flux OMr** : 36 100 tonnes (-1,4%)
- **Retour à une activité « normale » sur ALVEOL** (tonnage estimé à 22 000 tonnes)
- **Hausse limitée de la TGAP sur ALVEOL** (+1 € /tonne, projet de loi de finances 2018)
- **Maintien des tarifs sur le centre de recyclage de Limoges Métropole** (366 € en PAV et 157 € en PAP)
- **Augmentation du tarif de la Centrale Energie Déchets** (+4 € /tonne, soit + 5,2% portant le coût HT à la tonne à 81 €)

ENJEUX :

- **Réduire les gisements majoritaires :**
 - **Les bio déchets** : généraliser la pratique du compostage domestique et collectif, et développer les actions de lutte contre le gaspillage alimentaire
 - **Les déchets verts** : limiter les apports en déchèteries et proposer un dispositif d'accompagnement des foyers à une gestion autonome
 - **Les encombrants** : privilégier la filière réutilisation et réemploi
- **Augmenter le recyclage et la valorisation des déchets :**
 - Développer de nouvelles filières en déchèteries : plâtre, plastiques durs (jouets...)
 - Moderniser le schéma de la collecte sélective en vue de l'extension des consignes de tri sur les emballages plastiques en 2019
 - Valoriser le biogaz produit sur Alvēol
- **Etudier l'impact d'un transfert de la compétence haut de quai des déchèteries au SYDED**
- **Maîtriser les coûts afin de dégager une capacité d'investissement :**
 - Concrétiser la coopération avec Limoges Métropole et Evolis 23
 - Rechercher des gisements complémentaires sur Alvēol
 - Jugement en 2018 du contentieux relatif au TMB ?
- **Améliorer la communication et l'animation de proximité**

Au regard des enjeux ci-dessus, en particulier au regard de l'issue de la réflexion avec Limoges Métropole, de la maîtrise des déchets verts, de l'étude sur le haut de quai ou encore d'un possible jugement favorable sur le TMB, **2018 doit être une année de transition pour le SYDED.**

ZOOM SUR les dépenses et recettes des 7 services rentrant dans le calcul du coût péréqué à l'habitant.

Pour rappel, les charges de personnel sont incluses dans chacun des services proportionnellement d'agents y étant rattachés et en fonction de leur ETP dédié.

2-1 OMr – Dépenses prévisionnelles de 3 970 702 €

Malgré une baisse des dépenses de fonctionnement des sites et de transfert des ordures ménagères (37 000€), les dépenses globales augmenteraient de 1% par rapport aux dépenses prévues au budget 2017.

Une hausse de 4€ du prix unitaire de traitements des OMr à la Centrale Energie Déchets engendre une dépense supplémentaire de 144 000€, sur la base d'un tonnage stable estimé à 36 000 tonnes.

2-2 Collecte sélective – Dépenses prévisionnelles de 3 855 142 €

Le budget de la Collecte Sélective progresserait de 3,5% en 2018 en raison des dépenses liées à la collecte et à la gestion des éco-points : augmentation des tonnages triés (+1% sur le Verre et les Papiers, +5% sur les Emballages) et actualisation de 0,5% des tarifs du marché de prestation de services.

Par ailleurs, il serait envisagé de réaliser une campagne de lavage de la moitié du parc des conteneurs (soit 1100 colonnes) pour 68 000€. Cette opération n'a pas été effectuée depuis plusieurs années et semble aujourd'hui indispensable afin d'améliorer la propreté des sites et l'image de la collecte sélective auprès des usagers.

2-3 Déchèteries – Dépenses prévisionnelles de 3 297 460 €

En comparant les dépenses 2018 avec la somme des dépenses prévues en 2017, le budget alloué au service déchèterie serait en hausse de 3%, soit un besoin de financement de 84 500€.

Ce budget comprendrait une hausse des tonnages :

- DDS (Déchets Dangereux Spécifiques) de près de 40%
- du flux bois de 10%
- du flux déchets verts de 5%.

Le compactage des déchets dans les bennes des déchèteries de Saint-Junien, Châlus, Saint-Yrieix la Perche et Nexon permet de maîtriser les dépenses en lien avec les rotations de bennes.

S'agissant de la filière plâtre, expérimentée actuellement sur 6 déchèteries depuis plusieurs semaines, il est proposé en 2018 de poursuivre cette phase test et de ne pas la déployer sur l'ensemble des déchèteries compte tenu du coût important nécessaire pour cela : + 60 K€ en fonctionnement et + 40 K€ en investissement.

2-4 alvëol – Dépenses prévisionnelles de 3 220 238 €

En comparant les dépenses 2018 avec la somme des dépenses prévues en 2017, le budget alloué au service alvëol serait en baisse de 9%, soit - 291 K€. Cela s'explique notamment par une baisse des montants des amortissements (88 000€) et de la TGAP (- 194 000€).

Ce budget comprendrait :

- Un apport de 22 300 tonnes déchets,
- Une prestation d'assistance à Maîtrise d'ouvrage pour la mise en place d'une unité de valorisation du biogaz,
- La location d'une unité de pré-traitement et de valorisation du biogaz en lien avec la gestion des lixiviats à partir d'octobre 2018 (solution alternative au rejet dans le ruisseau du Vignaud),
- Une réduction de la prestation de gardiennage du site dès le mois de juin.
- Des analyses environnementales complémentaires en lien avec l'évolution réglementaire (décret RSDE d'Août 2017) et la valorisation du biogaz.

2-5 Structure – Dépenses prévisionnelles de 585 258 €

Pour l'exercice 2018, le budget Structure progresse légèrement compte tenu essentiellement d'un mouvement de personnel courant 2017 d'un agent administratif d'alvëol le sur le siège.

2-6 Prévention – Dépenses prévisionnelles de 237 275 €

Le budget Prévention serait en progression de 3,9% en raison de la contractualisation des premiers partenariats et du démarrage des actions prévues dans le cadre du Territoire Zéro Déchet Zéro Gaspiillage, notamment celles en lien avec la réduction des bio-déchets et des déchets verts.

2-7 Communication – Dépenses prévisionnelles de 142 680 €

Pour l'exercice 2018, le budget Communication est considéré comme un service à part entière. Il n'est plus dilué dans chaque service concerné.

Toutefois, en comparant avec la somme des dépenses 2017, le budget Communication 2018 serait en progression importante (+ 32%) en particulier afin de définir un plan de communication pluriannuel et de diffuser 2 numéros du journal Tous éco-citoyens.

Avec la distribution du dernier numéro anniversaire en novembre dernier, il convient de rappeler de par les différents retours que nous avons eus (commande de composteurs, jeux concours, inscription famille zéro déchet...) que c'est un bon support qui est lu et apprécié.

2-8 Inertes et gravats – Dépenses prévisionnelles de 24 190 €

RAS de particulier.

3. Masse globale V1 du BP 2018

3-1 Dépenses de fonctionnement

Chap	Article	Libellé	Budget 2017	Résultat	Budget 2018	
011	Total	Charges à caractère général	11 284 880	11 562 201,32	11 567 140	2,50%
012	Total	Charges de personnel	1 028 778	1 010 095,60	1 107 600	7,66%
65	Total	Autres charges de gestion courante	28 880	18 921,00	24 000	-16,90%
66	Total	Charges financières	426 300	425 910,00	385 299	-9,62%
67	Total	Charges exceptionnelles	7 000	100,00	1 000	-85,71%
68	Total	Dotations aux provisions pour risques	30 000	30 000,00	30 000	0,00%
042	Total	Dotations aux amortissements - article d'ordre	1 513 697	1 513 697,00	1 406 121	-7,11%
022	Total	Dépenses imprévues	667 575,47	0,00	1 007 565,00	50,93%
023	023	Virement section d'investissement-article d'ordre	34 955,26	34 955,26	0,00	-100,00%
Total général dépenses de l'exercice			15 022 065,73	14 595 880,18	15 528 725,00	3,37%

Le chapitre 022 (Dépenses imprévues) est important, mais il s'agit concrètement de la somme qui permet d'équilibrer le budget sans engager l'ensemble de l'excédent, tout en restant sincère sur les autres dépenses.

3-2 Recettes de fonctionnement

Chap	Article	Libellé	Budget 2017	Résultat	Budget 2018	
70	Total	Produits des services du domaine	1 248 230	1 257 250,00	1 282 050	2,71%
73	Total	Reversements & restitutions	0	0,00	0	
74	Total	Dotations, subventions et participations	12 026 663	12 901 356,00	12 062 749	0,30%
75	Total	Autres produits de gestion courante	0	0,00	0	
013	Total	Atténuation de charges	65 700	75 846,00	56 000	-14,76%
	Total	Produits financiers	0	0,00	0	
77	Total	Produits exceptionnels	0	21 675,00	624 000	
78	Total	Produits exceptionnels	117 410	90 000,00	101 696	-13,38%
042	Total	Quote-part des subvention d'ivt.	63 631	63 631,00	87 920	38,17%
Total recettes de l'exercice			13 521 634	14 409 758,00	14 214 415	5,12%
002	002	Excédent de fonctionnement reporté	1 500 431,73		1 314 309,55	
Total général recettes de l'exercice			15 022 065,73	14 409 758,00	15 528 724,55	3,37%
		solde d'exécution		-186 122,18		
		excédent cumulé		1 314 309,55		

4. Propositions d'évolution des participations des adhérents et de mobilisation de l'excédent de fonctionnement

La Commission des Affaires générales, réunie le 27 novembre, suivie du Bureau, réuni le 4 décembre, proposent au Comité syndical de réviser les modalités de calcul des participations des adhérents.

4-1 Rappel des modalités de calcul actuelles

Les adhérents au SYDED contribuent aux dépenses de fonctionnement de deux manières :

- **une contribution péréquée à l'habitant** privilégiant la mutualisation et la solidarité finançant les services : structure, prévention, collecte sélective, déchetteries, communication et inertes et gravats ;
- **un mode de facturation à la tonne d'OMR** incitant à la réduction et à la valorisation, **qui était majoré d'un montant complémentaire afin d'équilibrer le service alvêol** (20 € par tonne en 2017).

4-2 Proposition de nouvelles modalités de calcul

Les deux types de participation des collectivités sont conservés.

La modification consiste à intégrer alvêol dans le calcul de l'appel à participation péréquée, au lieu de l'intégrer en complément au coût de traitement OMr.

Cela peut se justifier par le fait d'une part, qu'**il n'y a plus de lien entre alvêol et les OMr depuis l'exercice 2013** et d'autre part, **que le service alvêol est au même titre que les autres services** (collecte sélective, bas de quai déchetteries, prévention...) **rendus par le SYDED à ses adhérents.**

En outre, cela apparaît **plus équitable entre adhérents** et cela permet de **réduire les écarts entre eux lorsque l'on compare le coût moyen par habitant avec les 2 modes de financement cumulés.**

En complément de cet ajustement dans les modalités de calcul, le Bureau a acté les principes suivants :

- augmentation des participations cumulées des adhérents, en moyenne pour l'ensemble des collectivités et ramenées à l'habitant, équivalente à celle de 2017 qui était de 1,54 % ;
- recours à un excédent de fonctionnement limité aux environs de 300 K€ pour la section de Fonctionnement ;
- augmentation des tarifs à proposer, notamment sur alvêol, pour atteindre les deux éléments ci-dessus.

Concrètement :

- **la contribution péréquée à l'habitant serait en 2018 de 26,16 € / hab / an**, soit + 3,67 € par rapport à 2017 ;
- **le coût de traitement des OMr serait de 115 € / tonne**, soit - 13,08 € par rapport à 2017.

Ainsi, **l'augmentation moyenne pour les collectivités par habitant serait de 1,58 %** (passant de 50,13 € à 50,92 €).

Toutefois, afin de limiter une augmentation trop importante pour 3 collectivités (communautés de communes du Val de Vienne, Ouest Limousin et Pays de Nexon Monts de Châlus pour la partie du territoire n'appartenant pas au SICTOM Sud Haute-Vienne et qui verse directement ses contributions au SYDED), il vous est proposé de **plafonner l'augmentation à 2,5% maximum**.

Par conséquent, **le recours à l'excédent de fonctionnement pour équilibrer la section de fonctionnement serait d'environ 320 000 euros**.

IV. Perspectives budgétaires 2018 - INVESTISSEMENT

Chap	Article	Libellé	Budget 2017 avec RAR	Résultats 2017	Restes à Réaliser	Budget 2018
	Total	Hors opérations d'équipement	1 432 762,00	0,00	0,00	1 111 591,00
	Total	Equipements collecte sélective - Opération 011	435 213,00	0,00	0,00	185 000,00
	Total	Communication - Opération 012		0,00	0,00	3 000,00
	Total	Plates-formes de broyage - Opération 013	18 600,00	0,00	0,00	32 000,00
	Total	Alveol Opération 014	428 170,00	0,00	0,00	461 300,00
	Total	Déchetteries - Opération 017	277 850,00	0,00	0,00	212 150,00
	Total	C.E.T. St Yrieix la Perche - Opération 018	13 200,00	0,00	0,00	13 200,00
	Total	C.E.T. St Léonard de Noblat - Opération 019	4 200,00	0,00	0,00	4 200,00
	Total	Dépenses d'équipement SYDED - Opération 020	33 160,00	0,00	0,00	22 960,00
	Total	Travaux divers sur les stations de transit - Opération 021	35 760,00	0,00	0,00	6 000,00
	Total	Inertes et gravats - Opération 022	3 400,00	0,00	0,00	2 450,00
	Total	Prévention - Opération 023	50 630,00	0,00	0,00	3 000,00
	Total	Dépenses imprévues	23 742,26	0,00	0,00	0,00
		Total dépenses	2 756 687,26	0,00	0,00	2 056 851,00

Le budget est présenté sans l'intégration des RAR.

Le capital de la dette à rembourser pour 2018 est de 928 670 €, soit 2,52 €/hab.

4-1 Opération 011 - Equipements collecte sélective : 185 000 €

Renouvellement d'une centaine de colonnes défectueuses et acquisition de 3 000 bacs de pré-collecte et 30 colonnes « gros producteurs » pour l'opération Tri des Papiers dans les établissements publics.

4-2 Opération 013 - Plates-formes de broyage : 32 000 €

24 800 € seront dédiés aux travaux de réparation de diverses plates-formes et 7 200 € consacrées aux relevés topographiques.

4-3 Opération 014 – alvœol : 461 300 €

- 45 000 € pour la maîtrise d'œuvre propre à la réhabilitation des alvéoles 1 et 12 ;
- 160 000 € pour la réhabilitation de l'alvéole 1 ;
- 172 000 € pour l'aménagement et la construction de la zone de valorisation du biogaz et de traitement de lixiviats ;
- 15 300 € pour l'acquisition de matériels divers (pompes...).

Le reste servirait à la commande de petits travaux propres à l'exploitation.

4-4 Opération 017 - Déchèteries : 212 150 €

- 50 000 € consacrés à la réalisation de l'étude Haut de Quai ;
- 104 750 € dédiés à l'acquisition de diverses bennes (bennes classiques, armoire DDS) ;
- 14 300 € de matériel informatique.

4-5 Opération 020 – Structure : 22 960 €

- 13 900 € pour le renouvellement d'un véhicule ;
- 5 000 € de matériel informatique pour renouvellement ;
- 4 000 € de mobilier pour l'aménagement des bureaux.

Les autres budgets sont minimes. Ils ont été bâtis de façon à répondre aux normes exigées et à rendre possible un fonctionnement correct des services proposés par le SYDED.